

Rapport de Présentation DOB Volet Ressources Humaines

Le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

1. Les orientations stratégiques en matière de Ressources Humaines

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des habitants résidant sur la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Il s'agit de rechercher en permanence, la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, et les effectifs et compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficacité des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La priorité donnée à la mobilité interne
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents

Les indicateurs détaillés dans le rapport ci-après illustrent la politique Ressources Humaines mise en œuvre.

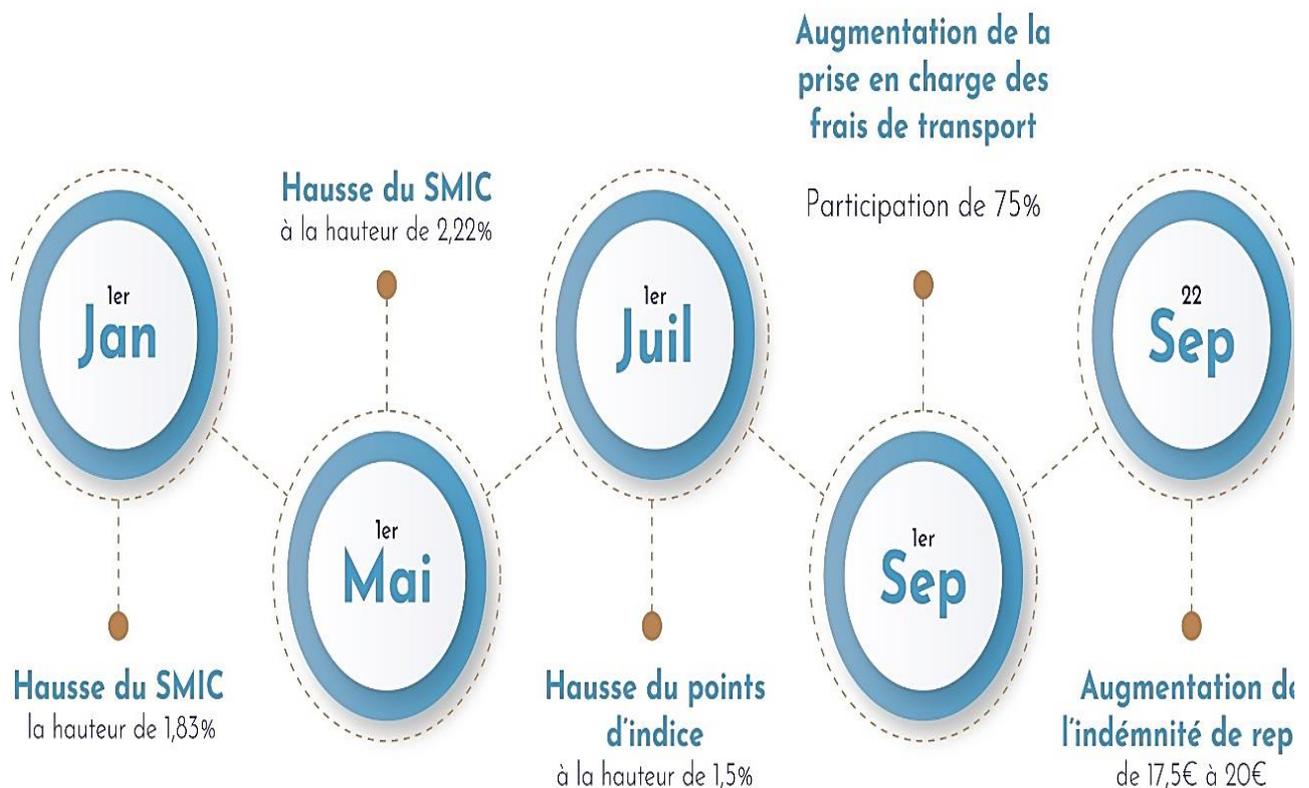
2. Etat des Charges de personnel sur l'année 2023

1) Evolution Réglementaire 2023

Le budget 2024 se prépare toujours dans un contexte d'inflation dans un degrés moindre que l'année 2022-2023 sur la plupart des postes de dépenses composant le budget intercommunal.

Les années 2022 et 2023 ont été marquée par une hausse de l'inflation. La rémunération des fonctionnaires territoriaux a fait l'objet de deux revalorisations successives du point d'indice : 3,5% en juillet 2022 et 1,5% en juillet 2023 ; **D'autres mesures réglementaires détaillées ci-dessous ont impacté les charges de personnel de la collectivité.**

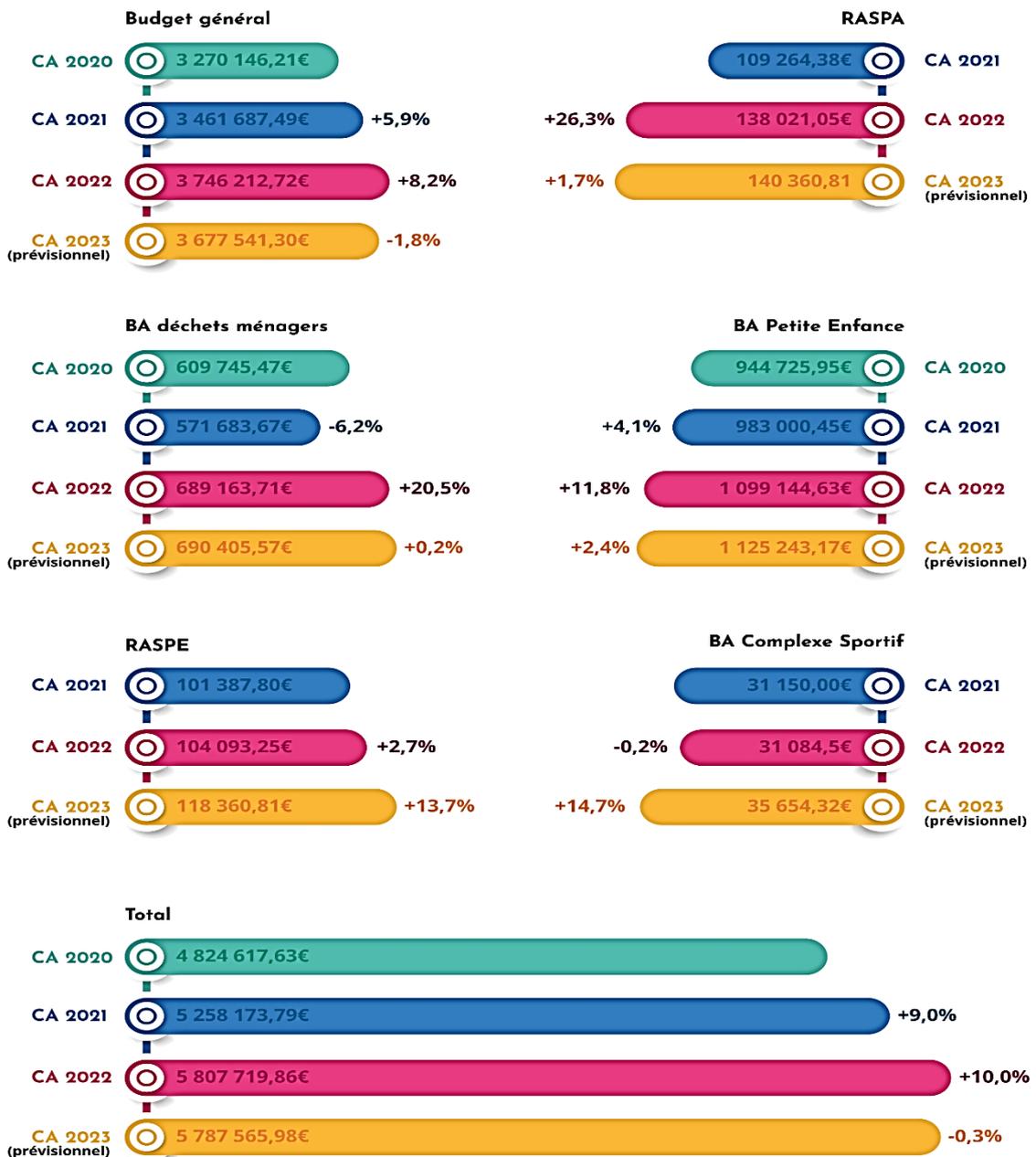
ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE 2023



2) Evolution des charges de personnel par Budget

Les charges de personnel de la Collectivité ont baissé de 0.3% au regard de l'année 2022. La diminution du nombre d'équivalent temps plein rémunéré (129.74 en 2022 contre 124.23 en 2023) en raison des difficultés de recrutement sur certains emplois et du non remplacement de nos agents du service d'aides à domicile est la justification première de ce résultat.

LES CHARGES DE PERSONNEL PAR BUDGET DE 2020 À 2023



3) Evolution des charges de personnel par Budget et fonctions

L'année 2024 est marquée par l'intégration des agents des services de l'Office de Tourisme et d'Alméo. La modification juridique de ces deux structures (de Régie en Service Public Administratif aura un réel impact sur les charges de personnel de la Collectivité. Afin de mieux l'appréhender, elles ont été intégrées dans le tableau ci-dessous :

FONCTION/BUDGET	CA 2021	CA2022	CA 2023
Administration Générale	651 961,47 €	560 952,58 €	561 130,78 €
Communication	1 168,71 €		
Jeunesse			40,88 €
service commun	1 044 779,62 €	1 137 317,95 €	1 066 119,68 €
Gymnase	92 348,10 €	78 524,54 €	79 464,21 €
France service	1 952,37 €	194 318,58 €	186 621,58 €
Service social	968 063,43 €	879 033,99 €	805 228,48 €
Petite enfance		67 516,58 €	64 667,13 €
Urbanisme	47 616,12 €	91 988,72 €	112 420,92 €
eau/assainissement	201 355,24 €	255 340,68 €	296 245,49 €
Collecte OM		25 656,75 €	23 928,24 €
VOIRIE	452 375,35 €	455 562,35 €	481 604,01 €
intervention éco	67,08 €		69,90 €
tourisme			
Budget Général	3 461 687,49 €	3 746 212,72 €	3 677 541,30 €
Déchets Ménagers	571 683,67 €	689 163,71 €	690 405,57 €
Petite enfance	983 000,45 €	1 099 144,63 €	1 125 243,17 €
BA COMPLE	31 500,00 €	31 084,50 €	35 654,32 €
Total Général + BA	5 047 871,61 €	5 565 605,56 €	5 528 844,36 €
office de tourisme	90 230,63 €	93 962,25 €	103 573,18 €
ALMEO	272 035,85 €	403 919,85 €	455 018,62 €
RASPA	109 264,38 €	138 021,05 €	140 360,81 €
RASPE	101 387,80 €	104 093,25 €	118 360,81 €
Total Général + BA+REGIES	5 620 790,27 €	6 305 601,96 €	6 346 157,78 €

4) Evolution des recettes de personnel par Budget et fonctions

013	Atténuations de charges	CA 2021	BP 2022	CA2022	BP 2023	CA 2023
		88 563,03 €	117 760,00 €	175 269,88 €	16 666,11 €	70 547,78 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	83 961,51 €	102 860,00 €	156 564,65 €	16 666,11 €	70 547,78 €
020	Administration générale de la collectivité	19 797,34 €	62 300,00 €	58 089,79 €	7 312,46 €	10 603,47 €
023	Information, communication, publicité	- €	- €	100,00 €	- €	100,00 €
40	Services communs	17 654,90 €	4 000,00 €	12 407,42 €	2 173,55 €	7 485,45 €
411	Salles de sport, gymnases	5 388,79 €	- €	13 752,30 €	226,80 €	344,17 €
510	MAISON FRANCE SERVICES	- €	- €	481,53 €	413,00 €	450,60 €
61	Services en faveur des personnes âgées	26 622,13 €	- €	6 185,57 €	- €	2 493,12 €
81	Services urbains	4 533,72 €	3 000,00 €	9 642,98 €	528,17 €	- €
811	Eau et assainissement	- €	- €	- €	- €	4 472,20 €
812	Collecte et traitement des ordures ménagères	- €	- €	1 101,91 €	- €	100,00 €
822	Voirie communale et routes	1 493,37 €	- €	6 769,26 €	- €	3 383,81 €
	Budget annexe Petite Enfance	5 652,00 €	17 560,00 €	32 388,75 €	6 012,13 €	17 054,30 €
	Budget annexe déchets ménagers	2 819,26 €	16 000,00 €	15 645,14 €		24 060,66 €
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	- €	10 300,00 €	14 200,00 €	- €	- €
020	Administration générale de la collectivité	- €	939,58 €	939,58 €	- €	- €
40	Services communs	- €	3 640,00 €	3 640,00 €	- €	- €
411	Salles de sport, gymnases	- €	300,00 €	300,00 €	- €	- €
510	MAISON FRANCE SERVICES	- €	447,14 €	447,14 €	- €	- €
61	Services en faveur des personnes âgées	- €	3 642,86 €	3 642,86 €	- €	- €
64	Crèches et garderies	- €	79,00 €	79,00 €	- €	- €
81	Services urbains	- €	100,00 €	100,00 €	- €	- €
811	Eau et assainissement	- €	220,00 €	220,00 €	- €	- €
822	Voirie communale et routes	- €	931,42 €	931,42 €	- €	- €
	Budget annexe Petite Enfance			2 100,00 €		
	Budget annexe déchets ménagers			1 800,00 €		
6479	Remb. sur autres charges sociales	4 601,52 €	4 600,00 €	4 505,23 €	- €	- €
020	Administration générale de la collectivité	4 601,52 €	4 600,00 €	4 505,23 €	- €	- €

Produits des services /participation des BA et autres organismes	CA 2021	BP 2022	CA2022	BP 2023	CA 2023
	1 563 982,43 €	1 707 123,00 €	1 413 161,55 €	1 814 100,00 €	1 780 615,88 €
70845 aux communes membres	464 693,20 €	439 800,00 €	448 609,87 €	407 000,00 €	417 844,90 €
020 Administration générale	210 270,65 €	205 800,00 €	215 799,03 €	215 000,00 €	206 476,11 €
40 Services communs	242 520,77 €	234 000,00 €	232 810,84 €	192 000,00 €	211 368,79 €
81 service urbanisme	11 901,78 €				
70841 Aux budgets annexes	247 286,43 €	429 823,00 €	366 455,50 €	458 600,00 €	401 146,96 €
411 Salles de sport, gymnases	31 150,00 €	31 150,00 €	31 084,50 €	37 000,00 €	35 654,32 €
64 Crèches et garderies	- €	97 109,00 €	45 785,09 €	73 800,00 €	61 680,83 €
811 Eau et assainissement	185 936,43 €	233 404,00 €	241 694,30 €	298 300,00 €	259 181,48 €
812 déchets ménagers	15 100,00 €	52 300,00 €	47 891,61 €	49 500,00 €	44 630,33 €
95 Aides au tourisme		860,00 €			
822 Voirie	15 100,00 €	15 000,00 €			
70848 autres organismes	852 002,80 €	837 500,00 €	598 096,18 €	948 500,00 €	961 624,02 €
020 Administration générale	1 044,68 €				
61 Service social	850 958,12 €	837 500,00 €	598 096,18 €	948 500,00 €	961 624,02 €

Le tableau ci-dessus précise une hausse des recettes de la collectivité de 26% entre 2022 et 2023. Toutefois, il faut tenir du

versement de la somme de 208 516€ qui correspondait au 4^{ème} trimestre 2022 de la CCR et perçue par la collectivité en 2023. Si l'on réaffecte correctement ce versement, nous constatons une baisse 3.06%.

6) Dépenses nettes de personnel

FONCTION	CA2022	Recette de fonctionnement	Dépenses nettes	CA 2023	Recette de fonctionnement	Dépenses nettes
Administration Générale	560 952,58 €	279 333,63 €	281 618,95 €	561 130,78 €	217 079,58 €	344 051,20 €
jeunesse				40,88 €		
communication		100,00 € -	100,00 €		100,00 € -	100,00 €
service commun	1 137 317,95 €	248 858,26 €	888 459,69 €	1 066 119,68 €	219 214,24 €	846 905,44 €
Gymnase	78 524,54 €	45 136,80 €	33 387,74 €	79 464,21 €	35 998,49 €	43 465,72 €
France service	194 318,58 €	928,67 €	193 389,91 €	186 621,58 €	450,60 €	186 170,98 €
Service social	879 033,99 €	604 281,75 €	274 752,24 €	805 228,48 €	964 117,14 € -	158 888,66 €
Petite enfance	67 516,58 €	55 507,07 €	12 009,51 €	64 667,13 €	61 680,83 €	2 986,30 €
Urbanisme	91 988,72 €	12 993,90 €	78 994,82 €	112 420,92 €	- €	112 420,92 €
eau/assainissement	255 340,68 €	243 016,21 €	12 324,47 €	296 245,49 €	263 653,68 €	32 591,81 €
Collecte OM	25 656,75 €	54 660,87 € -	29 004,12 €	23 928,24 €	44 730,33 € -	20 802,09 €
VOIRIE	455 562,35 €	931,42 €	454 630,93 €	481 604,01 €	3 383,81 €	478 220,20 €
intervention éco				69,90 €		69,90 €
Total	3 746 212,72 €	1 545 748,58 €	2 200 464,14 €	3 677 541,30 €	1 810 408,70 €	1 867 132,60 €

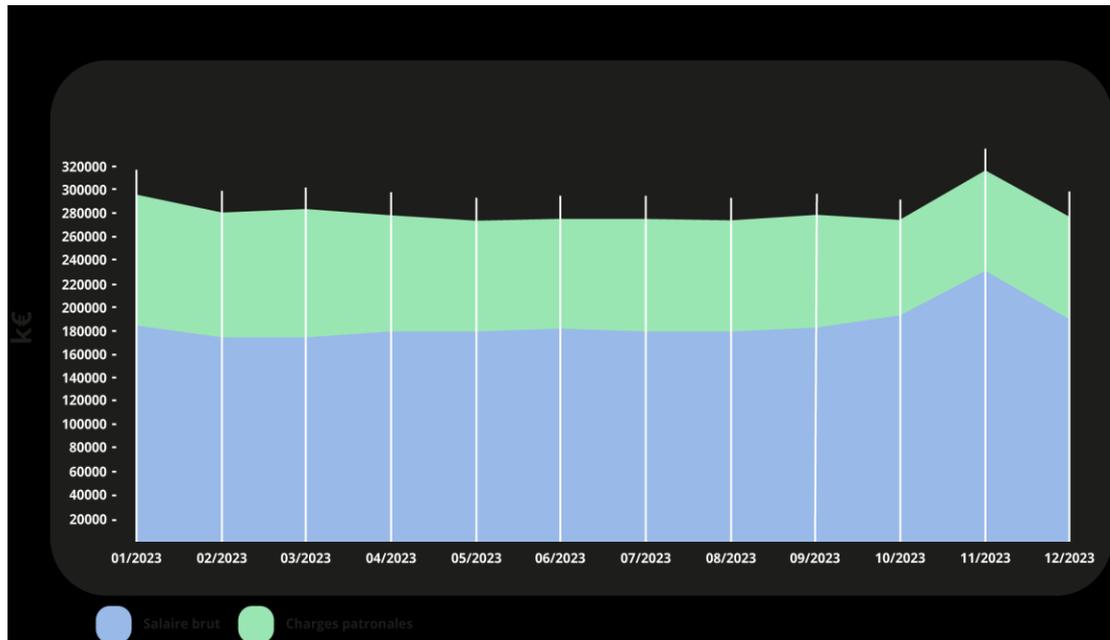
Le tableau ci-dessus précise une baisse des dépenses nettes des charges de personnel de la collectivité de 15.15% entre 2022 et 2023. Toutefois, en réaffectant correctement la somme de 208 516€, nous constatons une hausse de 4.2%.

3. Informations relatives à la structure des effectifs aux dépenses de personnel à la durée effective du Travail

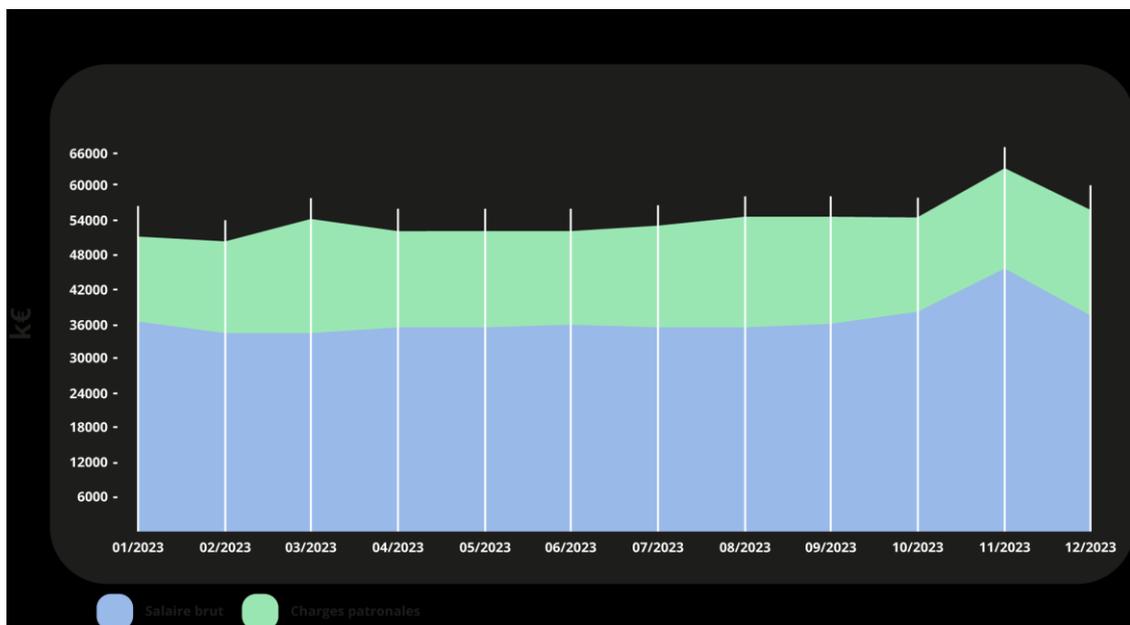
Les principales données relatives à la structure des effectifs étant évoquées dans le rapport égalité hommes-femmes, elles ne seront pas répétées dans ce présent rapport.

a) Evolution de la masse salariale mensuelle en 2023

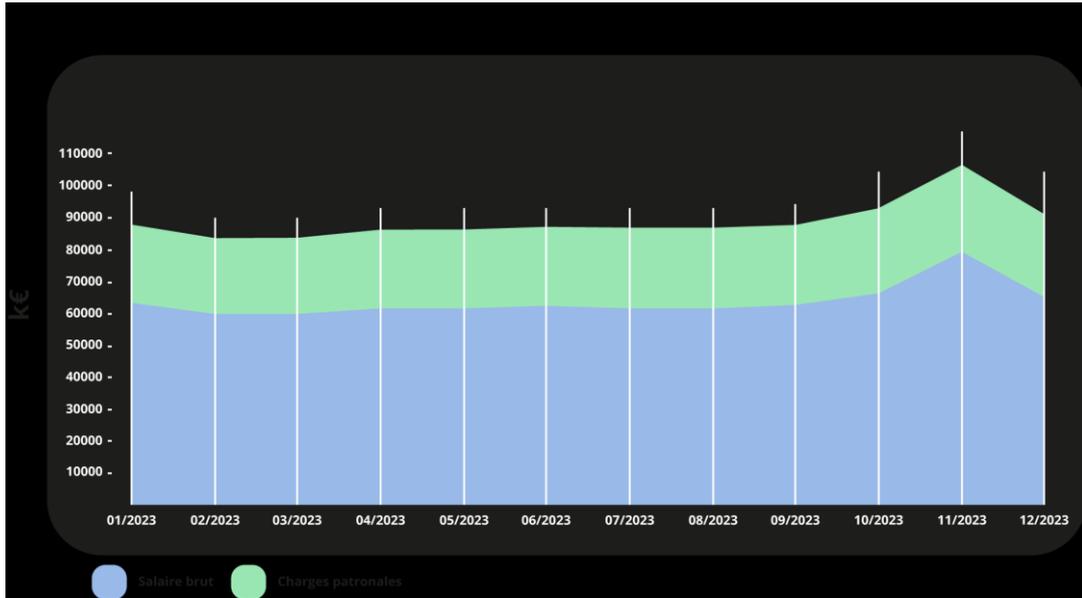
a.1 Budget Général



a.2 Budget Annexe Déchets Ménagers

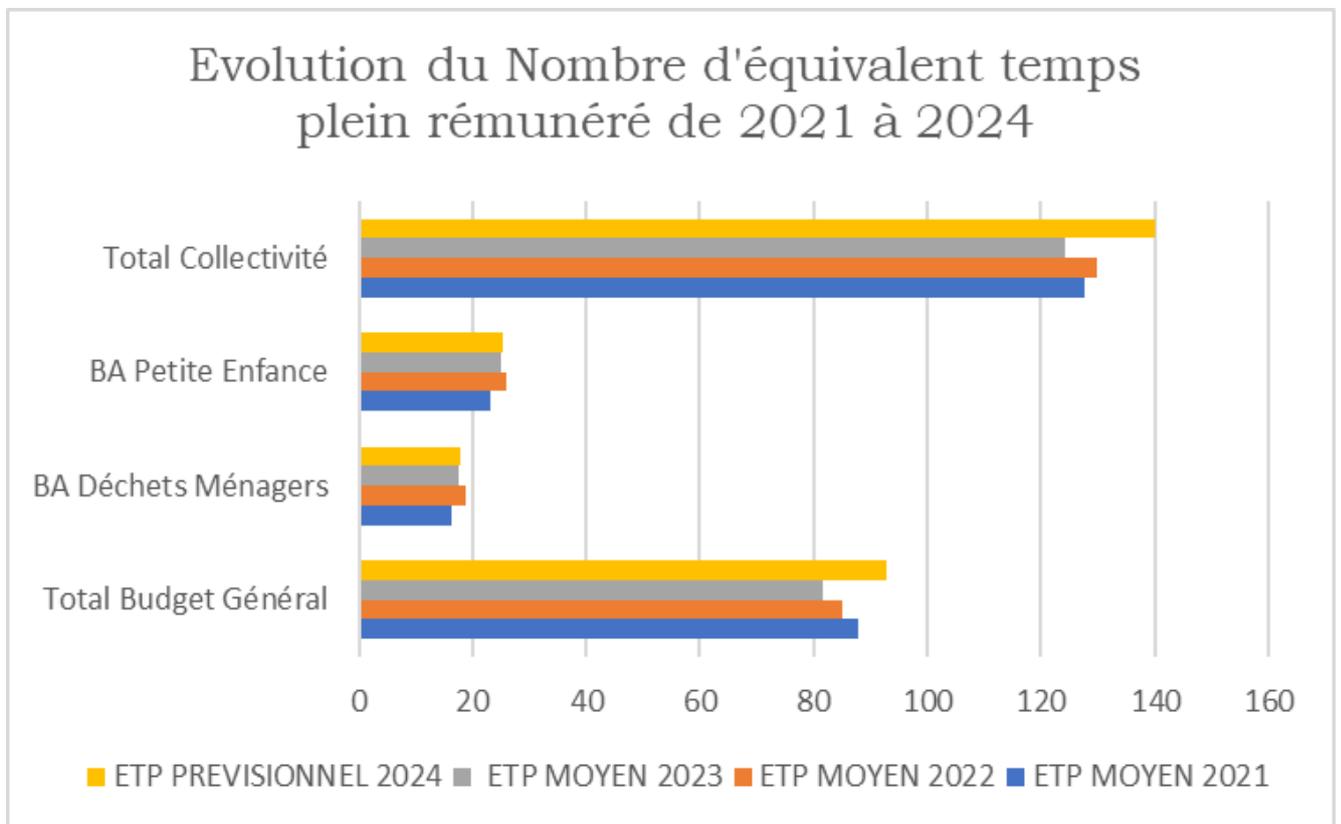


a.3 Budget Annexe Petite enfance



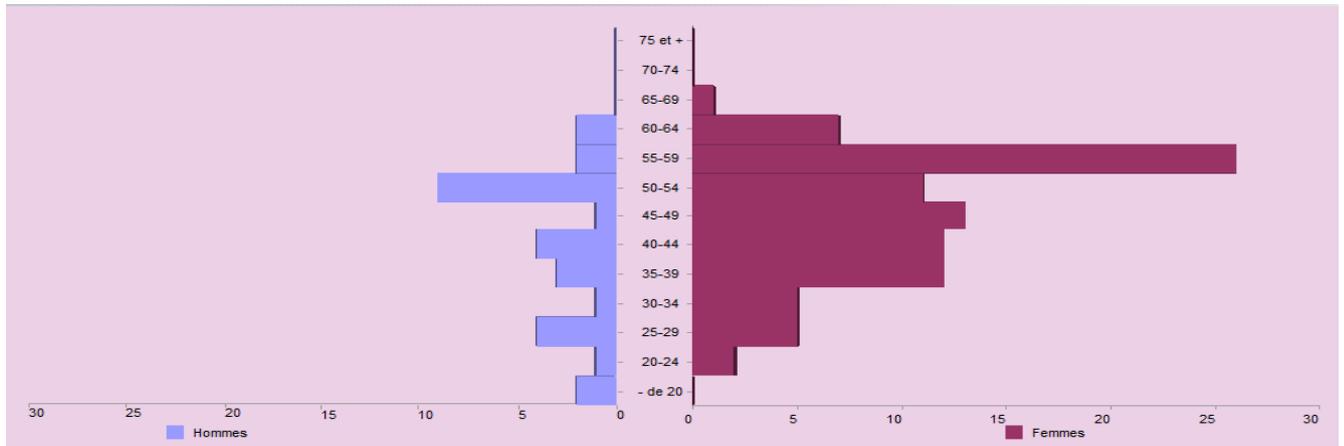
B) Evolution du Nombre d'ETP rémunérés de 2021 à 2024

Après avoir constaté une baisse entre 2022 et 2023, la Communauté de Communes prévoit une hausse d'une quinzaine d'agents rémunérée portant le total à 139.93 ETP.

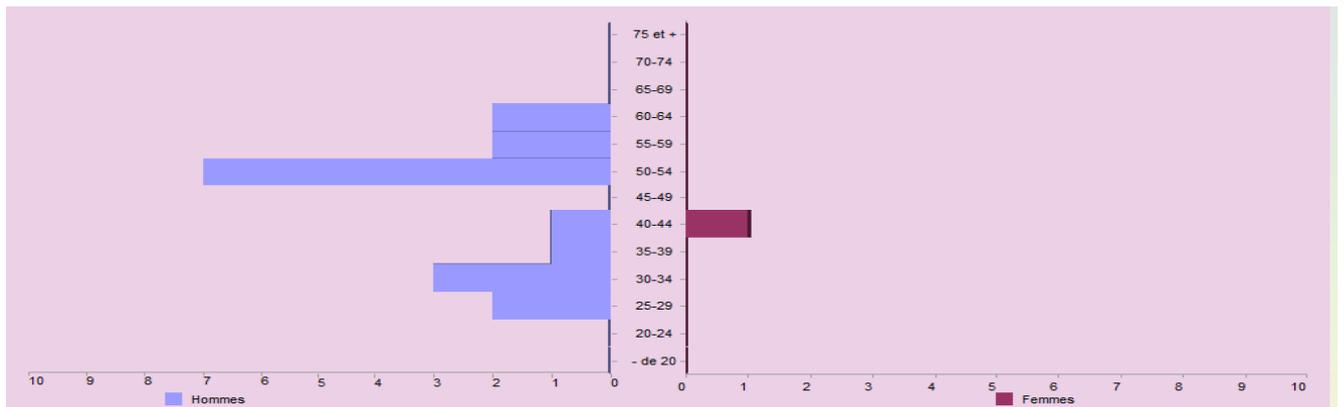


C) Pyramide des âges des Agents de la Communauté de Communes Avre Luce Noye au 1^{er} Janvier 2024

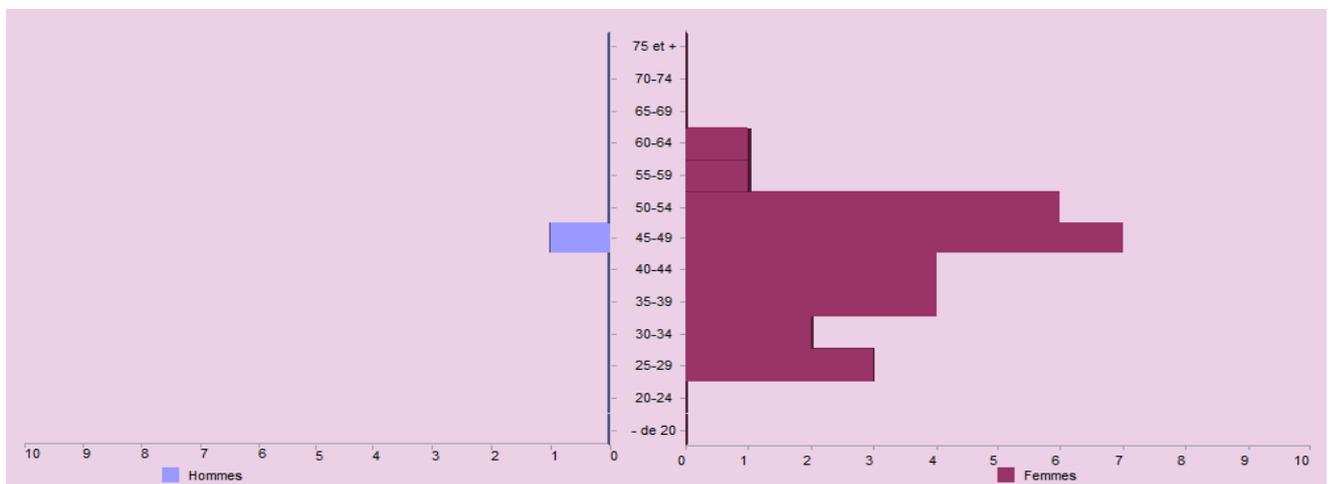
c.1 Agents du Budget Général



c.2 Agents du BA Déchets Ménagers

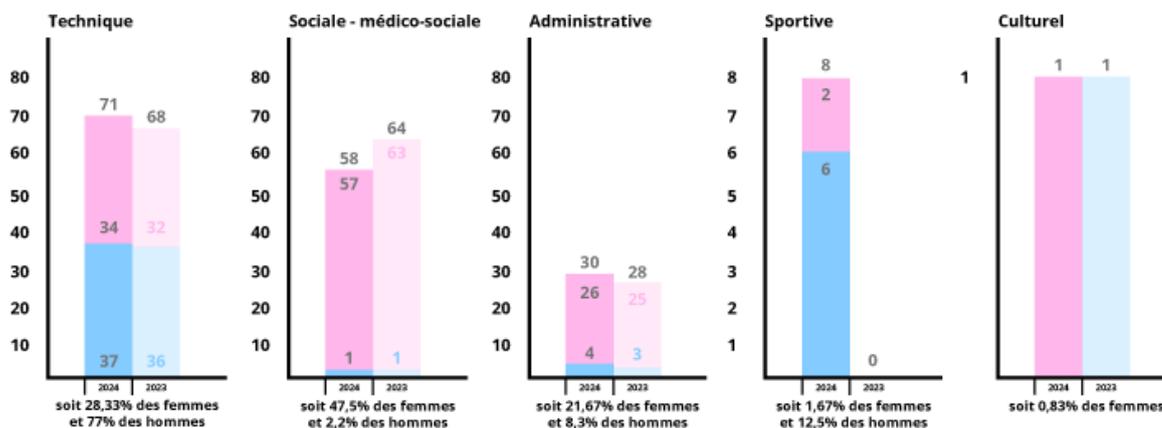


c.3 Agents du BA PETITE ENFANCE au 1^{er} Janvier 2024



D) Répartition des agents par filière et par catégorie

Répartition par filière des agents de la CCALN (au 1er Janvier 2024)



E) Avancements et Promotions interne

Dans le cadre de la maîtrise de ces dépenses et afin de valoriser l'engagement professionnel des agents, la collectivité à fixer, par délibération, le taux de promotion à 50% des agents promouvables par l'avancement de grade et de présenter 50% des dossiers par le biais de la promotion interne et ce pour une durée de 4 ans.

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Avancements de Grade	Nombre d'Agents Promouvable	9	17	18	10	12	12	12
	Nombre d'Agents Promus	5	7	9	2	6	6	6
	En %	56%	41%	50%	20%	50%	50%	50%
Promotion Interne	Nombre de dossiers présentés	2	11	7	3	12	13	
	Nombre d'agents inscrits sur la liste d'aptitude	2	1	4	0	9	4	
	Nombre d'Agents promus	2	0	4	0	9	4	
	En %	100%	0%	57%	0%	75%	31%	

F) Le Temps de Travail

La Conseil Communautaire a voté en Décembre 2021 une délibération sur le temps de travail . Ce dernier est donc porté à 1607h pour un temps complet. En fonction des nécessités de service et des fonctions occupées, il est proposé 2 temps de travail hebdomadaires différents au sein de la collectivité :

- 35 H /semaine ouvrant droit à 25 jours de congés annuels pour un agent à temps complet
- 37H/semaine ouvrant droit à 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT pour un agent à temps complet

4. Charges de personnels prévisionnelles en 2024

a) Décisions de la collectivité

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a particulièrement été impacté par la hausse de l'inflation. Bien que la rémunération des fonctionnaires territoriaux a fait l'objet de revalorisation ; Ces deux augmentations ne compensent qu'une partie des effets de la hausse des prix. Par conséquent, et en responsabilité dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, La Communauté de Communes Avre Luce Noye a décidé des mesures complémentaires à compter du 1^{er} Janvier 2024 afin d'augmenter la rémunération de ces agents.

- Tout d'abord, par une hausse de 360€ brut par an pour tous les agents de la catégorie B/C au regard de leur fraction horaire (hors Petite Enfance). Ceux sont 120 agents de la CCALN qui verront une augmentation de leur prime IFSE dès le 1er Janvier 2024. Cette hausse sera agrémentée d'une augmentation de la prime annuelle (CIA) d'un montant forfaitaire de 50€ pour les aides à domicile et ATSEM et d'une adaptation du RIFSEEP de nos agents de voirie (+ 71 000€)
- Obligatoire à compter du 1er Janvier 2025, la collectivité a décidé d'anticiper sa contribution à un contrat de prévoyance collective d'une participation mensuelle de 10€ à 15€ sur les contrats individuels. (pour un montant maximal de + 32000€)
- En complément des augmentations successives du SMIC, tous nos agents contractuels de plus de 3 ans connaîtront une hausse de leur traitement indiciaire.
- Cette année 2024, sera également marquée par le premier versement pour les agents concernés du forfait de mobilité durable d'un montant de 100€ à 300€ annuel. (+ 3000€)

b) Evolutions réglementaires

Evolution du traitement indiciaire minimum de traitement sur les 3 dernières années

	janv-21	Aout 2021	oct-21	janv-22	mai-22	juil-22	avr-23	mai-23	juil-23	janv-24
Indice minimum de traitement	331	332	340	343	352	352	353	361	361	366
Valeur du point d indice	4,686	4,686	4,686	4,686	4,686	4,85	4,85	4,85	4,922759	4,922759
Traitement indiciaire brut minimum mensuel	1 551,07 €	1 555,75 €	1 593,24 €	1 607,30 €	1 649,47 €	1 707,20 €	1 712,06 €	1 750,85 €	1 777,12 €	1 801,73 €

Evolution du traitement indiciaire minimum de traitement sur les 3 dernières années

	EVOLUTION 2021 /2022	EVOLUTION 2022 /2023	EVOLUTION 2023/2024	EVOLUTION 2021/2024
TRAITEMENT MINIMUM ANNE N Chargé	26 218,16 €	27 927,92 €	29 363,67 €	26 218,16 €
TRAITEMENT MINIMUM ANNEE N+1 Chargé	27 927,92 €	29 363,67 €	30 234,47 €	30 234,47 €
EVOLUTION REELLE	1 709,75 €	1 435,76 €	870,80 €	4 016,31 €
EVOLUTION EN %	6%	5%	3%	13%

5. Attractivité et enjeux RH pluriannuels

Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité souhaite répondre aux enjeux suivants :

1. Améliorer l'attractivité de la Collectivité en particulier sur les métiers sensibles
2. Valoriser la montée en compétence des agents
3. Prévenir l'absentéisme
4. Amélioration des conditions de travail des agents

La Communauté de Communes Avre Luce Noye a mis en place à compter du 1^{er} Février 2021, des lignes directrices de Gestion des Ressources Humaines dont les différentes orientations sont énumérées ci-dessous :

<i>Orientation en matière de</i>	<i>Actions à mener</i>
Organisation et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir les modalités du télétravail - Examiner l'organisation du temps de travail (annualisation/horaires)

	<i>fixes ou variables)</i>
Recrutement et mobilité	<ul style="list-style-type: none"> -Revoir les procédures d'entretien professionnel - Mettre en place une procédure de recrutement <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la promotion interne - Valoriser et promouvoir les parcours professionnels des agents <ul style="list-style-type: none"> -Identification des métiers sensibles/ stratégiques/ sous tension -Identifier les besoins futurs en compétence - Identifier les départs et les anticiper
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du RIFSEEP - Valorisation de l'engagement professionnel - Suivi de l'évolution de la masse salariale en fonction des effectifs
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Allouer une enveloppe formation par service - Favoriser l'information des agents sur les droits à la formation <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les entretiens professionnels pour favoriser la formation - Mettre en place des entretiens individuels d'accompagnement à la mobilité - Mesurer les écarts différentiels entre les compétences de l'agent et les compétences attendues
Condition de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le document unique - Mise en place d'une politique sur les risques psychosociaux - Procédure d'accueil des nouveaux arrivants - Définir le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - Former et sensibiliser les agents sur le port des EPI
Lutte contre l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de maintien dans l'emploi en particulier les métiers présentant des risques d'usure professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le suivi et l'accompagnement des agents à la reprise - Contrôle des arrêts maladie
Protection et action sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Information des agents sur les dispositifs existants - Réflexion globale sur l'action sociale

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 080-200070969-20240221-2024_2102_01-DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 080-200070969-20240221-2024_2102_01-DE